



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-04-2026 /

Dossier complet le : 20-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017090/KK P

1 Intitulé du projet

Reamenagement de l'aire de stationnement des visiteurs du monument commémoratif de Vimy

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

GUEPIN

Prénom(s)

GEOFFROY

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le gouvernement Canadien, represente par le ministere des Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et mandate par le ministere des Anciens Combattants du Canada (ACC), souhaite reamenager l'aire de stationnement actuelle du monument commémoratif de Vimy. Ce reamenagement comprend le parking existant et s'etend sur les parcelles limitrophes : au Nord sur la parcelle appartenant a la Fondation de Vimy et a l'Est et au Sud sur les parcelles concedees gratuitement et a perpetuite par la nation francaise au peuple canadien. L'ensemble represente une surface de 6 525 m2. A l'Ouest, l'aire de stationnement est bordée par la departementale n°55 reliant Givenchy-en-Gohelle a Neuville-Saint-Vaast.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont nombreux et s'inscrivent dans une dynamique d'augmentation du nombre de visiteurs sur l'ensemble du site avec par exemple la creation du centre d'accueil et d'education (Musee) en 2017 ou bien encore le parc du Centenaire situe au Nord de l'aire de stationnement en 2018. Le projet doit permettre de relier ce parc au monument commémoratif de maniere securisee et respectueuse de l'importance de ce lieu historique national. A une echelle plus large, le projet vise a constituer la piece manquante du dispositif paysager dans lequel s'inscrit le memorial en creant une continuite arboree pour les vues vers et depuis le monument. Alors qu'aujourd'hui l'ensemble des vehicules (voitures, bus, vehicules d'entretien, motos, etc...) entrent et sortent au meme endroit en cotoyant les nombreux pietons deambulant sur le site, en vis-a-vis directe avec le monument dedie a la division marocaine, le reamenagement de l'aire de stationnement a pour objectif une mise aux normes du parking et une securisation de l'ensemble des flux avec notamment une circulation dediee pour les bus et la mise en sens unique de la circulation des vehicules. Enfin, le projet est l'occasion de repositionner le kiosque de gardiennage (actuellement legerement excentre) sur le narvis de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux les plus importants seront sur l'aire de stationnement actuelle et sur l'extension sur la parcelle de la Fondation de Vimy puisque les interventions à l'Est et au Sud concerneront majoritairement des plantations d'arbres. Afin d'aménager la limite Ouest et de créer une sortie unique du parking sur la départementale n°55, celle-ci sera mise ponctuellement en circulation à feux alternes. Pour limiter l'impact de la fermeture de l'aire de stationnement du mémorial, les travaux se dérouleront durant la période où les visiteurs sont les moins nombreux, à partir du mois de septembre. L'objectif est d'assurer une réouverture du parking pour la date du 9 avril 2027 correspondant au 110ème anniversaire de la bataille de la crête de Vimy et au 10ème anniversaire du parc du Centenaire. Les matériaux utilisés reprennent ceux déjà existants sur le site afin de favoriser une cohérence d'ensemble mais aussi pour limiter les délais et les distances d'approvisionnements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Avec son réaménagement, l'aire de stationnement du monument commémoratif de Vimy permettra de pacifier tous les modes de déplacements et de présenter une vitrine qualitative à l'une des entrées majeures du site. Le projet vise la sobriété pour ce qui concerne les gestions pluviales, végétales et minérales. En effet, le nivellement du parking est retravaillé de manière à orienter les eaux de ruissellement dans les différents espaces verts ou de légères déclivités permettent de les tamponner et de les infiltrer. Les palettes minérales et végétales reprennent celles déjà existantes dans le site de manière à ne pas introduire de nouvelles pratiques d'entretien et à préserver celles existantes. L'attention portée actuellement sur la conduite des haies ou des houppliers doit rester constante et fera l'objet d'une convention avec la Fondation de Vimy de manière à harmoniser la gestion du parc du Centenaire avec celle de l'aire du stationnement et du mémorial. À noter que la définition de la palette végétale s'est faite en partenariat avec l'ONF qui gère l'ensemble des parcelles forestières situées de l'autre côté de la départementale n°55. La même logique prévaut pour les revêtements de surface puisque les voiries, notamment celle réservée pour la circulation des bus, sont prévues avec le même enrobé rouge que celui réalisé spécifiquement pour les allées du mémorial. Pour les surfaces moins soumises aux contraintes de girations des véhicules, des matériaux modulaires sont proposés : des pavés béton à joints engazonnés pour les places de stationnement des voitures (comme ceux du parking P3 du site) et des pavés en pierre naturelle (comme ceux du parc du Centenaire) pour les cheminements piétons. Enfin, outre les éléments de signalétique et

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de réaménagement de l'aire de stationnement va faire l'objet d'une demande de Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre Nombre de places de stationnement surfaces d'espaces verts surfaces minerales dimension du kiosque de gardiennage	(6525, M²) (54 dont 2 PMR et 4 Bus, Places) (3500, m²) (3000, m²) (3,90 x 3,90, metres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NON

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet appartient au site 310013754 Forêt domaniale de Vimy, coteau boisé de Farbus et bois de l'Abime, ZNIEFF de type I.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche est l'APB du Terril Pinchonvalles située à 2,5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le memorial de Vimy est un Lieu historique national du Canada. Le projet appartient également au site n°7a inscrit en tant que sites funéraires et memoriels de la Première Guerre mondiale au Patrimoine mondial de l'Unesco.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Une partie du terrain a fait l'objet de travaux de sécurisation pyrotechnique en 2017 (parcelle de la Fondation de Vimy). Pour les autres parties du terrain, un diagnostic pyrotechnique est en cours de réalisation et si nécessaire, des travaux de déminage seront faits préalablement aux travaux d'aménagement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se situe dans les abords du memorial classe au titre des monuments historiques.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natrua 2000 le plus proche est la Zone Speciale de Conservation Pelouse metalicole des plaines de la Scarpe situee a 18 km du projet.
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe dans les abords du memorial classe au titre des monuments historiques.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'arrosage des nouveaux espaces verts du parking sera assure de maniere independante (via une citerne a eau par exemple) durant au moins les deux premieres annees apres la plantation. A terme, la palette vegetale proposee ne necessitera pas d'arrosage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Alors qu'aujourd'hui l'ensemble des eaux ruissellent en meme point de collecte, le futur parking, avec ses places de stationnement permeables et ses espaces verts tamponnant et infiltrant, ne necessitera plus de puits de perte.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Un equilibre des deblais et remblais sera recherche et determine suivant les etudes de sols qui sont en cours.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Par ailleurs, afin de compenser les eventuels apports de terre vegetale pour les espaces verts, la terre existante du site, suivant les emprises, pourra etre reutilisee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet et tout particulièrement le kiosque de gardiennage ne sont pas prévus d'être alimentés en eau potable et assainissement. Par ailleurs, les eaux pluviales de la toiture sont également renvoyées dans les espaces verts.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'ensemble du site a fait l'objet d'un diagnostic écologique datant de novembre 2023. Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été observée sur le site lui-même. Le diagnostic identifie ce dernier comme faible en termes d'enjeux écologiques. Au contraire, le projet sera susceptible d'augmenter la biodiversité par la quantité et la diversité de plantations réalisées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'ensemble du terrain fera l'objet d'un diagnostic pyrotechnique et donnera lieu, si nécessaire, à des travaux de déminage préalablement aux travaux de réaménagement de l'aire de stationnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	auf temporairement en phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Seul le kiosque de gardiennage est prévu pour être éclairé durant les horaires de travail, en début de matinée et fin d'après-midi.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Dans le cadre de rencontres préalables à la demande de Permis d'aménager, divers services patrimoniaux comme la DREAL ou l'UDAP 62 ont été consultés au stade de l'APS, notamment pour expliquer les incidences visuelles vers et depuis le monument commémoratif. Aucune atteinte n'a été constatée lors de ces rencontres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est également conçu de manière à toujours permettre l'accès au Chemin de Neuville, notamment pour les engins agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La Ville de Givenchy-en-Gohelle a pour projet de créer une liaison de modes doux (cheminement piétons et piste cyclable) depuis la fin de la rue Casimir Beugnet jusqu'au parc du Centenaire en longeant la partie Sud de la départementale n°55. Ce projet se retrouve notamment au travers de l'emprise réservée n°6 du PLU de Givenchy-en-Gohelle et a récemment fait l'objet d'un dossier de DUP. Par ailleurs, la Ville de Givenchy-en-Gohelle a également pour projet un déploiement de places de stationnement publiques dotées des bornes de recharges électriques. Bien que l'aire de stationnement du mémorial de Vimy soit privée, le gouvernement canadien est disposé à engager des discussions pour éventuellement accueillir certaines de ces places sous réserve de compatibilité avec le réseau électrique existant.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic écologique a été réalisé en novembre 2023 sur l'ensemble du site de Vimy. À l'échelle du périmètre d'intervention pour le réaménagement de l'aire de stationnement, les enjeux écologiques y sont considérés comme faibles. Les études de sol sont en cours et détermineront si le sol est pollué ou si les enrobés existants du parking contiennent des HAP.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le principal objectif de réaménagement de l'aire de stationnement est de réduire l'impact visuel lié à la présence des voitures. Aujourd'hui, où que l'on soit autour ou sur le mémorial, les voitures sont fortement visibles et amoindrissent la solennité du lieu. Avec ses nombreux filtres végétaux constitués de haies arbustives et d'une strate arborée dense, les voitures seront moins perceptibles qu'elles ne le sont aujourd'hui. Pour cela, les haies existantes seront majoritairement conservées et rehaussées d'une vingtaine de centimètres. D'autres seront créées pour renforcer celles existantes. Par ailleurs, le projet prévoit la plantation d'une centaine d'arbres avec des essences retenues pour s'inscrire dans une logique paysagère d'ensemble et durable. Seuls les bus, par leurs dimensions nettement plus imposantes, resteront davantage visibles bien que, là aussi, le projet présente une nette amélioration par rapport à la situation actuelle. La plantation massive d'arbres permet également de générer une surface importante d'ombre à un parking qui en est aujourd'hui totalement dépourvu. Si la construction d'ombrières a été écartée des premières orientations du projet du fait de son appartenance à un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, la plantation d'arbres permet néanmoins de répondre à certains enjeux de la loi Climat et résilience. Alors qu'aujourd'hui le parking présente une surface d'enrobé imperméable d'environ 2 700 m² rejetant ses eaux pluviales dans un puits de perte, le projet, bien qu'étendu à la parcelle voisine de la Fondation de Vimy, réduit les surfaces imperméables à environ 2 300 m² et dirige les eaux pluviales vers les espaces verts pour qu'elles soient infiltrées. Enfin, le projet vise à améliorer qualitativement les cheminements piétons du mémorial jusqu'au parc du Centenaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de la configuration actuelle de l'aire de stationnement, des nombreuses améliorations proposées par son projet de reamenagement, des enjeux environnementaux modestes, des enjeux patrimoniaux importants et des mesures prises pour limiter son impact sur l'environnement (réduction des impacts visuels, végétalisation massive du parking, réduction des surfaces imperméables, rétention des eaux pluviales, sécurisation des modes doux), nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GUEPIN

Prénom GEOFFROY

Qualité du signataire ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

À LYON

Fait le 20-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)